

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES

Première insertion..... 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN { Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Son Eminence le Cardinal Taschereau au Collège de Sainte-Anne.—Les honorables MM. Mercier et Gagnon et Mgr Labelle au Collège de Sainte-Anne.—La colonisation au Manitoba.—Importation et exportation des animaux en 1888.—Les phosphates.—Ferme expérimentale de la Puissance.

Causerie agricole : Emploi des fumiers et transport des différents engrais.—Le labourage.—Manière de mener les terres par soles ou saisons.

Sujets divers : Des soins à donner aux bouquets.—Ago auquel on doit faire rapporter les taures, en vue du profit.

Choses et autres : Bulletin mensuel, pour le mois de septembre, publié par le Département d'Agriculture de la Province de Québec.—Salor les porcs.—Fumiers.—Le progrès des inventions depuis 1845.

Recettes : Chevaux :—Pour empêcher la neige de botter.—Guérir les blessures sur le dos et sur le cou.—Pour guérir les crevasses.—Pour savoir si un cheval à bonne vue.—Excellentes préparations pour guérir les blessures, les meurtrissures, les entorses et les enflures.

Décisions judiciaires concernant les journaux.—1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'elle ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement, dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve "prima facie" d'intention de fraude.

REVUE DE LA SEMAINE

Son Eminence le Cardinal Taschereau au Collège de Sainte-Anne.—Samedi, le 28 septembre, Son Eminence le Cardinal Taschereau arrivait au Collège de Sainte-Anne. Dans la soirée il conféra à quatre élèves le sacrement de la confirmation. Le lendemain, jour de clôture de la retraite prêchée par le R. P. Gonthier, O. S. D., MM. Joseph-Odilou-Ulric Brunette et Joseph-Denis-Ludger Dumais recevaient les ordres mineurs. Pendant la messe paroissiale Son Eminence a donné une instruction sur la prière, et, le soir, au milieu d'une touchante réunion des membres de l'Archiconfrérie de la Sainte-Vierge, elle a laissé aux élèves de paternels conseils sur l'obéissance.

Quatre élèves finissants du Collège de Sainte-Anne ont reçu la tonsure dans le mois de septembre : MM. Olivier Martin et Eugène Pelletier au grand Séminaire de Québec, M. Robert Sasseville au Séminaire de Rimouski et M. Luc Castonguay au Séminaire de Sherbrooke.

Les honorables MM. Mercier et Gagnon et Mgr Labelle au Collège de Sainte-Anne.—Après leur visite à l'École d'agriculture de Sainte-Anne, Mgr Labelle, les honorables MM. Mercier et Gagnon se rendirent au Collège où ils furent reçus par Mgr Poiré et messieurs les professeurs. En présence de la communauté M. le Supérieur souhaita la bienvenue aux distingués visiteurs. Il remercia cordialement l'honorable Premier ministre de sa visite qu'il considérait comme une marque d'estime; il félicita Mgr Labelle de sa promotion à la prélature romaine, et exprima à l'honorable Secrétaire provinciale la joie que ressentent les directeurs du Collège de voir un ancien élève de leur maison parvenir, par ses talents et son travail, à un poste élevé.

La réponse de M. Mercier a été extrêmement goûtée. Déroulant devant son auditoire les plus belles pages de notre histoire, il lui a montré le clergé canadien réunis-